

**Rapport d'activité de la Promotion économique  
Différence entre les places de travail  
annoncées et déjà créées**

---

**Question**

Le rapport d'activité 2007 de la Promotion économique présente en page 24 deux tableaux indiquant pour l'un le nombre de places de travail annoncées et pour l'autre les places de travail déjà créées. Je constate un écart important entre les deux tableaux, c'est-à-dire que seule une petite partie des places de travail annoncées est réalisée, et que si l'on étend la comparaison sur plusieurs années, le succès est décroissant.

Mes questions sur ce sujet:

- Que fait la Promotion économique afin d'améliorer la fiabilité des compagnies par rapport à la réalisation des places de travail annoncées ?
- Quelles sont les raisons d'un écart si important ?
- Que fait la Promotion économique afin d'assurer une communication correcte à la presse (voir le communiqué de presse en annexe) ?

Le 8 mai 2008

**Réponse du Conseil d'Etat**

Dans la partie quantitative de son rapport annuel, la Promotion économique du canton de Fribourg communique le nombre d'entreprises accompagnées lors de projets d'implantation ou d'extension, le nombre de nouvelles places de travail que ces entreprises créeront à moyen terme dans le canton de Fribourg (places de travail annoncées) et le nombre de places de travail déjà créées durant l'année en question (places de travail déjà créées).

Les places de travail annoncées sont communiquées sur la base du business-plan de chaque société. Il s'agit d'une estimation formulée par l'entreprise, basée sur une période d'environ cinq ans. Depuis 2003, la Promotion économique du canton de Fribourg présente également dans son rapport d'activités le nombre de places de travail déjà créées. Le rapport d'activités a été complété par cet indicateur après que les différents services cantonaux de promotion économique aient signé un code des normes à observer en matière de marketing de la place économique suisse (codex) en décembre 2003 avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Conformément à ce codex, la méthode de calcul a été standardisée pour tous les cantons afin de pouvoir recenser les chiffres au niveau fédéral. S'agissant du nombre des places de travail déjà créées, il ne s'agit pas d'une estimation, mais bien des places de travail effectivement ouvertes durant l'année en question, dans les entreprises accompagnées par la Promotion économique du canton de Fribourg.

Ainsi, par exemple, la Promotion économique du canton de Fribourg a soutenu 39 projets d'implantation ou d'extension durant l'année 2007. Ces 39 entreprises prévoient dans leur business-plan de créer 588 nouvelles places de travail à moyen terme. De ces 588 places de travail prévues, les sociétés en ont déjà créées 76 durant l'année 2007. Ces 76 places de travail correspondent ainsi aux places de travail créées durant l'année de décision

d'investissement pour les projets d'extension, respectivement durant l'année de création de la société pour les projets d'implantation.

Afin de suivre le développement des places de travail créées, la Promotion économique du canton de Fribourg questionne par écrit, à chaque début d'année, toutes les entreprises ayant été accompagnées durant les cinq dernières années. Les sociétés indiquent ainsi le nombre de places de travail existantes au début et à la fin de l'année précédente. La différence permet ainsi de connaître le nombre de places de travail créées, respectivement supprimées durant l'année. Suite au dossier CFF Cargo, la Promotion économique étudie la mise en place des mesures de contrôle afin d'éviter que des sociétés n'annoncent un nombre de places de travail erroné.

Le nombre de places de travail effectivement créées durant la première année d'exploitation n'apparaît pas comme déterminant, puisque la mise en œuvre du projet et la création de places de travail durant cette période sont liées à la spécificité du projet. Dans le cas de projets industriels par exemple, les places de travail ne sont en général pas créées durant la première année, mais seulement lorsque les travaux, respectivement les investissements, sont terminés. Il est donc plus opportun de mettre en relation le nombre de places de travail annoncées à moyen terme, sur une période de cinq ans, avec le nombre de places de travail effectivement créées dans l'intervalle.

Cinq ans après l'entrée en vigueur du codex, la Promotion économique du canton de Fribourg a pu pour la première fois comparer le chiffre cumulé des places de travail effectivement créées avec le chiffre des places de travail annoncées. La Promotion économique a pu présenter aux médias les données suivantes lors de sa conférence de presse annuelle du 9 avril 2008: en 2003, 41 entreprises ont annoncé la création de 817 nouvelles places de travail à moyen terme; après cinq ans, ces 41 entreprises avaient créé au total 1039 nouveaux postes, soit 27% de postes en plus que les prévisions.

Même si à ce jour les chiffres comparatifs entre les places de travail annoncées et effectivement créées ne sont disponibles que pour l'année 2003, les prévisions des entreprises peuvent être considérées comme fiables. Pour ne pas créer des attentes qu'elles ne pourraient satisfaire, les sociétés demeurent en effet prudentes s'agissant du nombre d'emplois qu'elles pensent créer à moyen terme, tendance qui est confirmée par les résultats rappelés ci-dessus.

La Promotion économique présente chaque année ses résultats dans son rapport d'activité, disponible auprès de la Promotion économique et téléchargeable sur le site [www.promfr.ch](http://www.promfr.ch). Ce rapport est présenté aux médias lors de la conférence de presse annuelle de la Promotion économique et par le biais d'un communiqué de presse envoyé à cette occasion aux médias concernés.

Fribourg, le 26 août 2008